



Commune d'ALZING

Alzing, le 15/04/2024

ARRETE MUNICIPAL N°13/2024

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
AU DECLASSEMENT DES USOIRS DU DOMAINE
PUBLIC.

Le Maire de 57320 Alzing (Moselle)

- Vu** la codification des usages locaux à caractère agricole ;
- Vu** le code de la voirie et notamment les articles L.141.2 et suivants, et les articles R.141.4 et suivants;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 12 avril 2024 ;

ARRÊTÉ

- Article 1^{er}** : Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement des usoirs du domaine public existants dans la commune d'Alzing dont le détail est affiché en Mairie.
- Article 2** : Monsieur EGLER Jean-Marie est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie d'Alzing, le lundi 6 mai 2024 et le lundi 13 mai 2024 de 14 heures à 17 heures.
- Article 3** : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Alzing pendant 15 jours consécutifs du 1^{er} mai 2024 au 17 mai 2024. Chacun pourra en prendre connaissance les lundis de 14 heures à 16 heures et vendredis de 9 heures à 11 heures et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur. Le registre d'enquête est ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.
- Article 4** : A l'expiration du délai de quinze jours, le registre d'enquête sera clos par le maire et transmis dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.
- Article 5** : Le présent arrêté sera affiché 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête à la porte de la mairie.
- Article 6** : Un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera distribué dans les foyers de la commune et publié sur les panneaux d'affichage.
- Article 7** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Commissaire enquêteur.

EGLER Jean-Marie, maire.



Dépôt Préfecture de la Moselle
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
057-215700162-20240415-AR_13_2024-AR